



Communiqué de presse

Engagement ciblé sur un service public bon marché

Date

28.02.2014

En 2013, les prix et les tarifs de la santé ainsi que des infrastructures (approvisionnement et élimination) ont été au centre des préoccupations du Surveillant des prix. Durant l'année en cours, il s'engagera pour un service public bon marché.

L'analyse des nouveaux **forfaits par cas** (baserates) des hôpitaux a occupé de manière intensive le Surveillant des prix. Il a adressé 65 recommandations aux cantons compétents. Les décisions du Tribunal administratif fédéral (TAF) relatives aux nombreux recours déposés contre les décisions cantonales sont attendues avec intérêt. Au total, des montants de l'ordre de quelques centaines de millions de francs sont en jeu.

De nombreuses plaintes concernant les tarifs des **établissements médico-sociaux** ont encore été adressées au Surveillant des prix. Dans quelques cantons, les résidents se sont vus facturés sous un faux titre, plus que la part légale des coûts de soins. Le Surveillant des prix attend maintenant que les décisions des tribunaux tombées l'an dernier soient appliquées partout et que les erreurs soient rapidement éliminées.

Une étude publiée par le Surveillant des prix en 2013 montre que le potentiel d'économies, dans le domaine des **coûts des médicaments**, est encore loin d'être épuisé. Si, au lieu du prix de la préparation originale, le prix remboursé était systématiquement celui du générique le moins cher, au moins 380 millions de francs supplémentaires pourraient être économisés dans le domaine des médicaments qui ne sont plus sous brevet. Le Surveillant des prix demande un passage au système du prix de référence. Toutes les préparations dont la substance active est identique ne devraient être dédommagées que jusqu'à un montant fixe correspondant au prix du générique le meilleur marché.

Dans le domaine du **transport aérien**, le Surveillant des prix a conclu avec Swiss des règlements amiables permettant de voler, une fois par jour, de Zürich à Bruxelles respectivement Luxembourg à des prix nettement meilleur marché. En ce qui concerne l'utilisation de l'**infrastructure aéroportuaire**, l'office fédéral de l'aviation civile a approuvé, en ne suivant que partiellement la recommandation du Surveillant des prix, un modèle qui accorde à l'aéroport de Zurich des taxes d'utilisation plus élevées. **Une révision de l'ordonnance** sur les taxes d'aéroport, trop favorables aux aéroports est **urgente**. Swiss a fait recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre les nouvelles taxes. Cette procédure est encore en cours.

Dans le **domaine du gaz**, la convention d'accès au réseau de la branche, qui permet aux clients industriels d'accéder au réseau à des conditions uniformes, est entrée en vigueur. Une enquête du Surveillant des prix sur les prix d'accès au réseau de Swissgas SA et des sociétés régionales est en cours. Dans le cadre des discussions sur la **stratégie énergétique 2050**, le Surveillant des prix demande la création rapide d'une taxe sur l'énergie couplée avec un remboursement total. La *neutralité d'une taxe incitative* est, d'un point de vue économique, le meilleur moyen d'atteindre à moindres frais les buts énergétiques et climatiques. L'élévation de la limite supérieure du rendement pour les réseaux électriques, effectuée dans le cadre du tournant énergétique est critiquable. L'effet sur les prix

de cette mesure est considérable puisque les rétributions de l'acheminement augmenteront pour les consommateurs de 100 à 200 millions de francs par année.

Par ailleurs, le Surveillant des prix a finalement pu conclure, au début de cette année, un règlement amiable avec la Poste Suisse sur un paquet de mesures et de prix dans le domaine des **lettres et des paquets**. Sont notamment prévues des baisses de prix, des renoncements à des hausses de prix, la baisse du volume minimal d'unités permettant de bénéficier des conditions des envois en nombre ainsi que la distribution de quatre timbres gratuits à chaque ménage. Tant la clientèle privée que commerciale profite de cet accord. Les analyses du Surveillant des prix de la situation coûts-bénéfice du secteur logistique de la Poste Suisse avait fait apparaître un potentiel de baisse des prix clair.

2014 sera placée sous le signe d'un **service public bon marché**. Le thème *énergies* (chauffage à distance, gaz et tournant énergétique), *la révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication, l'élimination des déchets* (Littering) et les *taxes sur les permis de construire* seront au premier plan. Dans le domaine de la santé, les *forfaits par cas SwissDRG* (procédures de recours auprès du Tribunal administratif fédéral, recommandations aux cantons), les *tarifs des établissements médico-sociaux* ainsi que les *coûts des médicaments* (système du prix de référence et comparaison des prix avec l'étranger) sont au sommet de la liste des priorités. Les *tarifs du transport public* pourraient également devenir un thème puisque le règlement amiable avec la branche arrive à échéance fin 2014.

La feuille d'information annexée donne une vue d'ensemble.

Statistique des annonces et des cas traités en 2013

La Surveillance des prix a traité 1867 annonces du public. Celles-ci ont concerné le plus souvent les *services de la Poste* (environ 15 pourcent). Le deuxième domaine le plus sujet aux critiques a été celui de la *santé* (environ 12 pourcent). De plus, de nombreuses annonces ont concerné les prix de la *télécommunication* et les tarifs des *transports*.

Le Surveillant des prix a conclu **cinq nouvelles solutions amiables**. Seulement jusqu'à la fin janvier 2014, **quatre autres** s'y sont ajoutées. 457 projets de tarifs ont été soumis au Surveillant des prix par les autorités. Environ **150 cas** ont fait l'objet de **recommandations** concrètes du Surveillant des prix, la plupart concernant des prix et des tarifs du domaine de la santé. Le Surveillant des prix a également fait un usage intensif de son droit de recommandation dans les domaines communaux de la *distribution et de l'élimination*, soit pour les *tarifs des déchets, de l'eau et de l'épuration*.

Contact/questions:

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, Tél. 031 322 21 02

Beat Niederhauser, Suppléant du Surveillant des prix, Tél. 031 322 21 03